

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal  
No. : R-3814-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

Hydro-Québec Distribution  
(ci-après nommé le Distributeur)

Demanderesse

et

Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME)

Intervenant

---

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3814-2012
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 20 DÉC. 2012
Pièces n°: NON

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3814-2012
PIÈCE NO: C-GRAME-0023
Date: 20 DÉC. 2012

COTÉE

PLAN D'ARGUMENTATION DU GRAME

I. Approvisionnements :

-Décision D-2012-024, par. 481

-C-GRAME-0020: extrait de la présentation «Les réseaux autonomes, portrait et perspectives d'avenir» du dossier R-3776-2011

II. Tarifs:

2.1 Options d'électricité interruptible

2.2 Retrait du service d'éclairage Sentinelle

-Projet de Règlement sur les produits contenant certaines substances inscrites à l'annexe I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Gazette du Canada, Partie I, Vol. 145, no. 9, Le 26 février 2011

2.3 Service d'éclairage public et service d'éclairage public complet

-C-GRAME-0017: Article 9.5 du Texte des Tarifs et conditions intitulé «Établissement de la consommation»

## 2.4 Stratégie tarifaire

-Décret no. 1135-2012 (B-0131, HQD-14, doc. 2, Décret no. 1135-2012 du Gouvernement du Québec)

-Plan budgétaire (B-0125, HQD-14, doc. 1, Plan budgétaire, Budget 2013-2014, Section A, Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement)

## III. Le PGEE :

### 3.1 Le Retrait du programme Géothermie

-Décision D-2012-024, par. 441

### 3.2 Le Marché Affaires : produits efficaces et OIEÉB (volet éclairage)

-Réponse du Distributeur à l'engagement 11 (HQD-16, doc. 9)

### 3.3 Les mesures d'étanchéité à l'air des bâtiments

### 3.4 Le Programme Mieux-Consommer - Volet éclairage

-Projet de Règlement sur les produits contenant certaines substances inscrites à l'annexe I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Gazette du Canada, Partie I, Vol. 145, no. 9, Le 26 février 2011

- HQD-13, doc. 8, Compléments, Annexe A, Règlement modifiant le règlement sur l'efficacité énergétique

## IV. Le PGEE en réseaux autonomes:

### 4.1 Projet pilote pour l'éclairage public aux DEL

### 4.2 Intégration des programmes du PGEE dans les réseaux autonomes

### 4.3 Les PUEERA

R- -C-GRAME-0019: Extrait de la pièce HQD-3, doc. 6, provenant du dossier 3648-2007, Réponse du Distributeur à la demande de renseignements du GRAME, Réponse 16.7

-D-2012-024, par. 461